



RÈGLEMENT DU CONCOURS



1. DÉFINITION DES TERMES UTILISÉS

- 1.1 Les Organisateurs ou le Guild – le Guild of Fine Food, l'organisation qui gère le World Cheese Awards.
- 1.2 MyGuild – le portail en ligne sur lequel chaque participant s'inscrit au World Cheese Awards.
- 1.3 Profil de l'entreprise – les informations de l'entreprise sur MyGuild, permettant les inscriptions au World Cheese Awards ainsi que la saisie des résultats et des commentaires qui sont communiqués au participant.
- 1.4 Compte utilisateur – une adresse email et un mot de passe pour accéder au Profil de l'entreprise sur MyGuild. Il peut y avoir plusieurs comptes utilisateurs pour le profil de votre entreprise.

2. INSCRIPTIONS AU WORLD CHEESE AWARDS

- 2.1 Toutes les inscriptions doivent être faites par un utilisateur inscrit sur MyGuild et sous le nom d'une entreprise souhaitant participer au concours. Dans la mesure du possible, les inscriptions doivent être effectuées par une personne qui est inscrite comme utilisateur dans le profil de l'entreprise. Pour vérifier les informations de votre entreprise et les utilisateurs associés à votre compte, ainsi que pour faire des changements ou des mises à jour, veuillez vous connecter au portail MyGuild.
- 2.2 Le système enverra automatiquement toutes les correspondances du World Cheese Awards concernant l'inscription et la livraison des produits, ainsi que l'annonce des résultats à l'utilisateur qui a été désigné comme la personne en charge des instructions de livraison/des récompenses de votre entreprise. Si vous créez un compte pour votre entreprise sur MyGuild pour la première fois, en qualité de nouveau participant, cela sera automatiquement défini comme l'utilisateur qui a procédé à l'inscription. Il vous sera toutefois possible de choisir plus tard le nom d'un autre utilisateur, comme la personne à contacter, au sein du profil de l'entreprise [Company profile].
- 2.3 Il incombe à tous les participants au concours de s'assurer que l'utilisateur en charge des inscriptions, ou ultérieurement désigné pour recevoir la correspondance au sein du profil de l'entreprise, a accès à leur compte email au moment de l'inscription et de la livraison des produits, ainsi qu'à l'annonce des résultats.
- 2.4 Il incombe à tous les participants au concours de s'assurer que le nom de domaine gff.co.uk est bien ajouté à la liste d'expéditeurs autorisés, afin de ne manquer aucune information importante concernant le World Cheese Awards.
- 2.5 Il incombe à chaque participant s'inscrivant au World Cheese Awards de fournir une orthographe exacte et des informations correctes concernant le ou les noms d'entreprises, le ou les noms de produits et les coordonnées de la personne à contacter.
- 2.6 Un reçu de paiement avec votre numéro de TVA vous sera envoyé lorsque vous aurez terminé vos inscriptions en ligne. C'est le SEUL reçu que vous recevrez.
- 2.7 Les inscriptions au World Cheese Awards sont ouvertes aux personnes suivantes : producteurs de denrées alimentaires, importateurs, distributeurs, commerçants indépendants spécialisés dans les boissons et l'épicerie fine.
- 2.8 Afin de pouvoir participer au World Cheese Awards, les participants doivent confirmer qu'ils sont inscrits comme entreprise du secteur alimentaire (Food Business) avec l'agence Food Standards Authority (Grande-Bretagne uniquement) <https://www.food.gov.uk/business-guidance> (si ce n'est pas le cas, ils doivent montrer qu'ils ont reçu l'approbation d'une autorité locale en Grande-Bretagne). Pour les participants hors de Grande-Bretagne, ils doivent confirmer qu'ils sont inscrits comme entreprise de production alimentaire avec une autorité compétente de leur pays. Les entreprises qui ne sont pas enregistrées comme telles ne seront pas en mesure de présenter des produits au World Cheese Awards. Aucun remboursement ne peut être accordé pour les inscriptions retirées. Par ailleurs, des questions sur la documentation et la certification en matière de sécurité alimentaire seront posées aux participants.
- 2.9 Les inscriptions par les commerçants, les importateurs et les grossistes sont valides SEULEMENT SI le nom du producteur de denrées alimentaires est inclus dans le formulaire d'inscription dans le champ producteur/fabricant [Producer/Manufacturer].
- 2.10 Seuls les fromages fabriqués avec du lait peuvent être inscrits au World Cheese Awards. Nous ne sommes pas en mesure d'accepter les fromages qui ne sont pas des produits laitiers et/ou remplacent ces derniers.
- 2.11 Ne peut être accepté au World Cheese Awards aucun fromage qui requiert un équipement spécialisé ou qui doit être cuisiné avant la dégustation. Tous les fromages seront goûtés tels qu'ils sont reçus.
- 2.12 Pour les fromages provenant de pays en dehors de l'Europe : selon le pays d'origine du produit, il vous sera peut-être demandé de remplir certains critères à l'importation et de fournir une documentation avec un certificat confirmant que les fromages ont subi un niveau de traitement thermique minimum ; ces papiers doivent être signés par un vétérinaire officiel avant que les produits ne puissent être autorisés sur le territoire Espagnol. Si la documentation requise n'est pas complète, les produits ne pourront être acceptés sur le territoire et ils seront disqualifiés. Aucun remboursement ne peut être accordé pour les inscriptions retirées. Veuillez vous référer au le site www.gff.co.uk/wca pour connaître les formalités administratives requises dans votre pays.
- 2.13 Au moment de l'inscription, tous les produits doivent être disponibles à la vente (pas nécessairement en Grande-Bretagne), par exemple, via des commerçants indépendants, de grands distributeurs, sur des marchés locaux ou bien en ligne. Cela peut être en Grande-Bretagne, en Europe ou dans le reste du monde ; veuillez toutefois vous référer à la liste des pays où certains fromages ne sont pas autorisés à participer au concours en raison de la réglementation des importations qui est détaillée sur le site www.gff.co.uk/wca
- 2.14 Tous les fromages doivent être réalisés aux mêmes normes et selon les mêmes recettes que les produits disponibles à la vente. Des lots différents fabriqués uniquement pour le jugement du World Cheese Awards seront disqualifiés.
- 2.15 Si le produit est changé de quelque façon qu'il soit, l'autorisation d'utiliser les étiquettes ou les logos pour les prix remportés sera retirée et le produit devra être présenté de nouveau au World Cheese Awards. Tout changement qui peut modifier potentiellement le produit – incluant sans s'y limiter : une différence dans le processus de production ou de fabrication, une recette modifiée, un fort impact saisonnier sur les ingrédients, une qualité altérée des ingrédients, un changement dans l'origine ou le type d'ingrédients et leur transformation – peut invalider le prix obtenu et il est alors nécessaire de présenter à nouveau le produit au concours World Cheese Awards.



RÈGLEMENT DU CONCOURS



- 2.16 Les fromages doivent être autorisés pour une consommation humaine et doivent remplir les conditions requises à l'importation.
- 2.17 Les fromages présentés durant la compétition peuvent seulement être commercialisés en Europe s'ils répondent aux exigences de la législation européenne. Les fromages qui ont été produits dans « un certain style » ne doivent pas être inscrits dans les catégories AOP et IGP ; il convient de les inscrire dans une catégorie générale qui est plus proche de leurs caractéristiques.
- 2.18 Les inscriptions au World Cheese Awards 2021 se terminent jeudi 23 septembre ou plus tôt si le nombre d'inscriptions atteint le maximum autorisé avant cette date. Il vous est recommandé de vous inscrire dans les plus brefs délais.
- 2.19 Les groupes alimentaires, les réseaux ou les agences de relations publiques qui inscrivent des produits pour le compte d'un ou de plusieurs clients DOIVENT inscrire chaque produit sous le profil de l'entreprise du producteur. Les utilisateurs peuvent être associés à plusieurs profils d'entreprise, le cas échéant. Le système enverra automatiquement toutes les correspondances du World Cheese Awards concernant l'inscription et la livraison des produits, ainsi que l'annonce des résultats, à l'utilisateur qui a procédé aux inscriptions. Il est toutefois possible de changer plus tard le nom de la personne à contacter et de choisir celui d'un autre utilisateur au sein du profil de l'entreprise. Le chiffre d'affaires déclaré à l'inscription doit se rapporter au producteur (le dernier dépôt de ses comptes annuels), et non pas au groupe alimentaire ni au réseau ni à l'agence de relation publique.
- 2.20 Les informations relatives aux produits inscrits doivent être correctes lorsque les inscriptions atteignent le maximum autorisé et qu'elles sont clôturées. Il ne sera pas possible de modifier les informations relatives aux produits inscrits, après cette date. Seules des circonstances exceptionnelles pourront éventuellement justifier l'apport de modifications aux informations relatives aux produits inscrits, à l'entière discrétion des organisateurs du World Cheese Awards. Il ne sera toutefois pas possible de substituer un produit entièrement différent à celui inscrit.
- 2.21 Les Organisateurs du World Cheese Awards se réservent le droit de refuser l'inscription d'un produit s'il est considéré comme inacceptable ou s'il ne correspond pas aux intentions réelles du concours.
- 2.22 Aucune inscription ne sera acceptée APRÈS avoir atteint le nombre maximum autorisé d'inscriptions.
- 2.23 Les entreprises qui souhaitent inscrire plus de 25 produits doivent contacter les organisateurs et obtenir leur approbation avant de procéder aux inscriptions en ligne.
- 2.24 Les produits peuvent seulement être inscrits dans une SEULE catégorie chaque année. Il n'est pas autorisé d'inscrire le même produit dans plusieurs catégories. Veuillez vous référer au point 2.25 pour un produit vendu sous plusieurs noms de marque.
- 2.25 Pour un produit identique vendu sous un ou des noms de marque différents dès lors que ces noms de marque différents ont été déclarés sur le formulaire d'inscription du World Cheese Awards dans le champ réservé à cet effet [Alternative Brand Names field] : si le produit remporte un prix, la décision d'utiliser le logo (correspondant au prix remporté) pour les noms de marque différents relève de l'entière discrétion du Guild of Fine Food. Ces autres noms de marque ne peuvent être fournis rétrospectivement.
- 2.26 Les Organisateurs peuvent vérifier les descriptions de vos produits, et modifier ou retirer les informations non factuelles, le cas échéant.
- 2.27 Les inscriptions qui n'incluent pas avant paiement des informations complètes relatives aux produits et qui comprennent la mention « à compléter » [TBC - to be confirmed] (ou équivalent) dans une ou plusieurs sections seront automatiquement disqualifiées.
- 2.28 Tous les fromages sont goûtés « en aveugle », les juges examinent son goût, la croûte, la consistance du fromage, sa texture, son homogénéité et l'apparence.
- 2.29 UN arôme équivaut à UNE inscription. Si des emballages groupés sont inscrits au concours, l'arôme à goûter dans chacun de ces emballages doit être clairement précisé, à défaut de quoi les produits peuvent être retirés.
- 3. PAIEMENT**
- 3.1 Le paiement intégral par carte de débit ou carte de crédit est nécessaire pour les inscriptions en ligne. Ne pourront être jugés les produits dont les droits d'inscription n'ont pas été entièrement payés, dès le moment où le nombre maximum autorisé d'inscriptions est atteint.
- 3.2 AUCUN REMBOURSEMENT ne pourra être accordé si un produit a besoin d'être RETIRÉ de la procédure de jugement après le paiement des inscriptions ou s'il ne passe pas le contrôle frontalier en Espagne, en raison de formalités administratives incomplètes ou incorrectes. Toutefois, si vous contactez l'équipe du World Cheese Awards AVANT la clôture des inscriptions, les Organisateurs peuvent être en mesure d'accepter un produit alternatif de remplacement. Aucune information relative à un produit ne peut être modifiée ou changée par les participants après la clôture des inscriptions. Veuillez vous référer à l'article 2.20.
- 4. LIVRAISONS**
- 4.1 Une date de livraison sera spécifiée à chaque producteur pour un envoi à une adresse de livraison précise qui sera annoncée ultérieurement. Il y a 13 points de regroupement à travers le monde.
- 4.2 Un email sera envoyé à l'utilisateur désigné pour recevoir la correspondance, dans le profil de l'entreprise. Le mode d'envoi sera automatiquement programmé pour l'utilisateur qui a inscrit les produits, à moins que cela ne soit changé ultérieurement dans le profil de l'entreprise. L'email donnera des informations concernant les dates et les instructions de livraison.
- 4.3 L'intégralité du jugement prendra place au festival Asturias Paraíso Natural International Cheese Festival 2021 à Oviedo en Espagne.
- 4.4 Il incombe à chaque producteur de veiller à l'acheminement rapide et effectif de tous ses produits à la date requise de livraison. Tout manquement à cette exigence peut entraîner la disqualification.
- 4.5 Il incombe à chaque producteur de veiller à ce que tous les produits soient emballés, transportés et délivrés dans des conditions qui garantissent une consommation propre et sans risque pour les juges. Les produits ou échantillons endommagés qui sont considérés comme dangereux pour la consommation humaine seront disqualifiés.
- 4.6 Les frais de douane ou d'importation pour la livraison d'un produit doivent être payés par le participant. Les Organisateurs chercheront à obtenir du participant le remboursement des frais engagés, si nécessaire.



RÈGLEMENT DU CONCOURS



- 4.7 Si l'entreprise doit s'acquitter d'un solde impayé auprès du Guild of Fine Food, l'organisateur se réserve le droit d'organiser la livraison des produits seulement après réception du paiement; aucun remboursement ne peut être obtenu pour les inscriptions. Le cas échéant et après la publication des résultats, l'organisateur se réserve le droit de traiter toute commande d'étiquettes et de logos seulement après paiement du solde.
- 4.8 Veuillez utiliser les étiquettes d'adresse [Box Labels] qui sont incluses dans les étiquettes d'envoi [Delivery Labels] sur le ou les colis afin de faciliter l'identification de chacun de vos colis au point de regroupement et à leur arrivée sur le lieu du concours.
- 4.9 Chaque fromage doit porter la BONNE étiquette de produit numérotée [Product Label number]; les étiquettes de produit numérotées sont incluses dans les étiquettes d'envoi. Il y a une étiquette de produit unique numérotée pour chaque inscription – veuillez vous assurer que chaque étiquette de produit numérotée est bien apposée sur le fromage qui lui est associé, en vous aidant de la liste disponible sur votre compte MyGuild.
- 4.10 Les fromages ne doivent présenter aucune empreinte visible permettant leur identification. Merci de vérifier que toute trace indélébile sur les fromages est dissimulée ou retirée avant leur livraison. À défaut, le jury peut requérir la disqualification d'un fromage dont la marque peut être reconnue.
- 4.11 Tout fromage, qui a précédemment fait l'objet d'un prélèvement au moyen d'une sonde plus d'une fois, sera disqualifié.
- 4.12 Il peut être demandé aux participants de produire la documentation officielle requise pour les importations en Espagne et devant être signée par un vétérinaire officiel de l'autorité vétérinaire du pays d'origine. Ces papiers doivent accompagner la livraison et une copie doit être envoyée à l'équipe du World Cheese Awards avant la livraison.
- ## 5. JUGEMENT
- 5.1 Le jugement aura lieu le 3 novembre 2021 au festival Asturias Paraíso Natural International Cheese Festival 2021 à Oviedo en Espagne.
- 5.2 S'agissant des fromages entiers, le jury peut les couper pour mieux les examiner.
- 5.3 À la discrétion des assistants, les fromages très abîmés seront jetés.
- 5.4 L'organisateur se dégage de toute responsabilité pour la perte ou le dommage occasionnés aux fromages pendant ou après la compétition, lors de l'acheminement des fromages vers le lieu de compétition ou au moment de leur collecte.
- 5.5 Les fromages ne peuvent, en aucune circonstance, être retirés AVANT la fermeture du festival. Aucun produit ne peut être renvoyé aux participants à moins que sa collecte soit préalablement convenue avec les Organisateur.
- Les fromages pourront ensuite être récupérés, à la condition que le nom de la personne procédant à leur collecte soit communiqué par email à l'organisateur.
- 5.6 La procédure de jugement terminée, des fromages en provenance de l'Europe seront peut-être choisis pour fournir les échantillons aux séances de dégustation du World Cheese Awards.
- ## 6. RÉSULTATS
- 6.1 Le Jury International Suprême annoncera le nom du Champion du Monde 2021 le jour même du jugement aux environs de 17 h 30. Tous les autres résultats, y compris pour les fromages ayant remporté les récompenses Gold [or], Silver [argent] et Bronze [bronze], seront disponibles sur le site internet du World Cheese Awards www.gff.co.uk/wca, dans les 48 heures après le jugement.
- 6.2 Si des produits arrivent à égalité pour le prix World Champion Cheese, la voix du Juge en Chef est prépondérante.
- 6.3 Les participants recevront une notification par email en provenance des Organisateur dès que la révision des résultats 2021 est terminée pour une mise en ligne imminente sur le portail MyGuild. Chaque utilisateur associé au profil de votre entreprise sera en mesure d'accéder aux résultats de l'entreprise via le compte utilisateur.
- 6.4 Il incombe aux participants de consulter leurs résultats et les commentaires des juges sur MyGuild.
- 6.5 Les informations relatives aux lauréats récompensés seront affichées dans le format tel que saisi par les participants à l'inscription au World Cheese Awards. Cela inclut le nom de l'entreprise, le nom du produit et les liens vers le site internet et les médias sociaux. Les participants doivent s'assurer que toutes les informations relatives aux produits sont correctement saisies à leur inscription au World Cheese Awards.
- 6.6 Nous regrettons de ne pouvoir être en mesure de communiquer les résultats individuels aux entreprises par téléphone.
- 6.7 Les certificats pour les récompenses obtenues seront disponibles au téléchargement via MyGuild; les participants pourront ainsi accéder immédiatement aux certificats, imprimer leurs propres copies ou utiliser les certificats sous forme numérique sur des sites internet et pour toute autre forme de communication.
- 6.8 Les certificats et les trophées seront envoyés aux gagnants en décembre prochain. Tous les résultats et une vidéo du jugement seront publiés sur notre site www.gff.co.uk.
- 6.9 L'organisateur se réserve la possibilité de partager les numéros de téléphone ou les adresses email des vainqueurs avec des partenaires soigneusement choisis en vue de stocker leurs produits nouvellement récompensés. Le Guild of Fine Food se réserve la possibilité de partager avec des sponsors et des relais médiatiques appropriés les informations relatives aux participants du World Cheese Awards à des fins publicitaires seulement. Si vous ne souhaitez pas que les informations concernant votre entreprise soient communiquées à des organismes tiers, veuillez contacter le Guild of Fine Food pour clairement formuler votre demande en ce sens. Des données ne permettant aucune identification personnelle seront envoyées pour tous les participants à Google Analytics.
- ## 7. ÉTIQUETTES ET LOGOS
- 7.1 L'illustration graphique du logo World Cheese Awards ainsi que les étiquettes seront mises à la disposition des entreprises qui souhaitent les utiliser à des fins publicitaires. Des frais peuvent être exigés pour l'illustration graphique du logo selon le chiffre d'affaires de l'entreprise renseigné lors de l'inscription; cette même entreprise doit déposer directement une demande auprès des Organisateur pour l'illustration graphique du logo, en utilisant le formulaire en ligne pour le logo et les étiquettes disponible sur le système. Les consortiums, les groupes alimentaires, les réseaux et les agences de relations publiques ne peuvent pas faire une demande pour l'illustration graphique du logo pour le compte de leurs clients/producteurs.
- Les frais pour l'illustration graphique du logo du World Cheese Awards 2021 sont les suivants :



RÈGLEMENT DU CONCOURS



Chiffre d'affaires (pour l'entreprise dans son ensemble, et non par marque individuelle)	Coût pour l'illustration graphique du logo
Chiffre d'affaires supérieur à 5 millions £	1 750 £+TVA
Chiffre d'affaires compris entre 1 et 5 millions £	475 £+TVA
Chiffre d'affaires inférieur à 1 million £	Gratuit
Les entreprises qui étaient membres du Guild of Fine Food à l'inscription du World Cheese Awards 2021* et dont l'adhésion reste valide au moment de la commande de l'illustration graphique du logo pour la même année	Gratuit

Veillez consulter le site www.gff.co.uk/wca pour plus d'informations.*Il n'est pas autorisé de devenir membre du Guild of Fine Food en vue d'utiliser gratuitement l'illustration graphique du logo. L'adhésion des participants au Guild of Fine Food doit être valide au moment de leur inscription au concours de l'année concernée et doit rester valide au moment de la commande. Les étiquettes peuvent seulement être achetées par l'intermédiaire du Guild of Fine Food.

- 7.2 Tout producteur qui souhaite imprimer le logo d'une récompense sur leur emballage doit fournir au Guild of Fine Food les preuves nécessaires avant de procéder à l'impression. Le Guild of Fine Food se réserve le droit de refuser l'autorisation d'utiliser son logo s'il considère que les conditions d'utilisation ne sont pas en conformité avec ses règles et réglementations. Les conditions d'utilisation seront fournies avec le logo lors du dépôt de la demande.
- 7.3 Le logo du World Cheese Awards est protégé par le droit des marques. Toute fausse déclaration ou utilisation non autorisée aura pour conséquence la disqualification du participant ou le retrait du prix gagné.
- 7.4 L'utilisation du logo et des étiquettes du World Cheese Awards doit se faire conformément à la dernière version publiée des instructions relatives à l'illustration graphique du logo s'appliquant au World Cheese Awards de l'année en cours.
- 7.5 Le logo doit toujours inclure l'année où les récompenses ont été gagnées, ainsi que soient la récompense (par ex. : Super Gold, Gold, Silver, Bronze); le logo peut seulement être utilisé sur les produits ayant remporté lesdites récompenses.
- 7.6 L'utilisation du logo sur un produit n'ayant obtenu aucun prix est formellement interdite.
- 7.7 Dans le cas de produits vendus dans des emballages sous une marque possédée par un autre producteur, détaillant ou grossiste, le logo du World Cheese Awards peut seulement être utilisé sur lesdits emballages si le nom du producteur initial apparaît clairement sur ces derniers.
- 7.8 Si le même produit est vendu sous un ou plusieurs autres noms de marque et que ces noms ont été précisés sur le formulaire d'inscription du World Cheese Awards dans le champ correspondant (Alternative Names), dans l'hypothèse d'un prix gagné, l'utilisation du logo du prix en question pour ces autres noms de marque est laissée à la discrétion du Guild. Ces autres noms de marque ne peuvent être fournis rétrospectivement.
- 7.9 Si un produit ayant remporté un prix est changé de quelque façon qu'il soit, l'autorisation d'utiliser les étiquettes ou les logos pour le prix remporté sera retirée et le produit devra être présenté de nouveau au World Cheese Awards. Tout changement qui peut modifier potentiellement le produit – incluant sans s'y limiter : une différence dans le produit ou le processus de fabrication, une recette modifiée, un changement dans l'origine ou le type d'ingrédients et leur transformation – peut invalider le prix obtenu et il est alors nécessaire de présenter à nouveau le produit au concours World Cheese Awards.
- 7.10 Le Guild se réserve le droit de retirer un prix si des poursuites sont engagées par une autorité compétente à l'encontre d'un producteur pour atteinte à la sécurité alimentaire ou animale.

8. DIFFÉRENDIS

- 8.1 La décision du Juge en Chef est définitive. Tout recours doit être fait par écrit et adressé au Guild of Fine Food à l'attention de John Farrand, dans les 7 jours qui suivent le jugement.

9. COVID-19

- 9.1 Veillez vous référer à l'article 2.18. Les Organismes se réservent le droit de rouvrir les inscriptions durant 2021 pour accepter des inscriptions supplémentaires.
- 9.2 Veillez vous référer à l'article 5.1. Veillez noter que les dates et lieux de compétition peuvent être modifiés. Veillez visiter le site www.gff.co.uk/wca pour obtenir les dernières informations. Les Organismes se réservent le droit de différer le jugement et de modifier en conséquence les dates qui

vous sont associées, conformément aux recommandations du gouvernement.

Ce règlement de concours a été traduit en français à partir du document original en anglais.

En cas de litige résultant de ce règlement, veuillez vous référer à la version anglaise « World Cheese Awards – Terms & Conditions » qui s'imposera.

Il en est de même pour tout autre document en français lié au World Cheese Awards 2021 que vous avez reçu du Guild of Fine Food ou que vous avez téléchargé depuis notre site internet.